

## EN RÉSUMÉ

### VERS QUELS MÉTIERS ?

- Pêcheur à pied maritime à titre professionnel

### PRÉ-REQUIS, DÉLAI D'ACCÈS

- Être âgé d'au moins 18 ans
- Avoir un projet de création d'une entreprise de pêche à pied maritime
- Détails des modalités d'accès <sup>(1)</sup>

### EXAMEN

- Certificat de capacité professionnelle en pêche à pied maritime à titre professionnel, délivré par le Ministère de l'Agriculture, par le biais de la Direction Interrégionale de la Mer.
- Le dispositif d'évaluation est basé sur le modèle par unités capitalisables
- Rapport écrit et soutenance orale du projet devant jury
- RS : N°5141 – Certif info : 76703

### UN TREMLIN POUR...

- Acquérir la capacité professionnelle en pêche à pied maritime, en complément de l'obtention du permis national et de la licence
- S'installer en tant que pêcheur à pied professionnel

### QUELQUES CHIFFRES <sup>(1)</sup> <sup>(3)</sup>

- 92 % de réussite à l'examen en mars 2022 (12 reçus sur 13 présentés)
- 93 % de persévérance <sup>(2)</sup> en formation sur l'année scolaire
- À 6 mois après la formation :
  - 7 % en poursuite d'études
  - 93 % sur le marché de l'emploi dont :
    - 92 % en emploi
    - 8 % en recherche d'emploi

### TARIFS <sup>(1)</sup>

- Formation 1 690 €, possibilité de prise en charge des frais de formation par l'OPCO, Pôle emploi et/ou l'entreprise. Pour plus de détails nous consulter.

### ACCESSIBILITÉ HANDICAP



Bâtiments aux normes d'accessibilités aux personnes à mobilité réduite.

Accessibilité à la formation : nous consulter pour étudier avec notre référente handicap, Christine BEGIN, la faisabilité selon le handicap

<sup>(1)</sup> Détails et mise à jour le site internet de la MFR ou par téléphone

<sup>(2)</sup> Pourcentage des jeunes et/ou des adultes ayant réalisé la totalité de l'année scolaire

<sup>(3)</sup> Les chiffres concernent la dernière année scolaire



MFR\_PLUS\_CAPACITE\_PRO\_PECHE\_MARTIME\_A\_PIED

#### SITE DE FORMATION

MFR CHALLANS  
02 51 68 21 49  
mfr.challans@mfr.asso.fr  
www.mfrchallans.fr

## CAPACITÉ PROFESSIONNELLE PÊCHE MARITIME A PIED

Sur  
195  
heures

### ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

#### DURÉE

- Entrée permanente possible tout au long de l'année, nous consulter
- 105 heures en centre (janvier – février – mars)
- 90 heures en entreprise

#### RYTHME D'ALTERNANCE

- Formation étalée sur 3 mois
- Sessions en centre sur les mortes eaux

#### STATUTS

- Scolaire Ministère Agriculture
- Apprentissage jusqu'à 30 ans (Prise en charge par les OPCO d'une partie des frais d'hébergement et de restauration)
- Contrat de professionnalisation
- Stagiaire de la formation continue adulte

### LA FORMATION EN ENTREPRISE

#### TYPE D'ENTREPRISE D'ACCUEIL

- Entreprise de pêche à pied professionnel : tuteur agréé par l'organisation professionnelle

#### OBJECTIFS DU STAGE EN ENTREPRISE

- Former les entrants dans la profession aux techniques de pêche et à l'environnement de la pêche (stratégie d'entreprise, commercialisation et valorisation, ...) dans le respect des réglementations, de la gestion de la ressource et de l'ergonomie

#### ACTIVITÉS RÉALISABLES PAR L'ADULTE EN ENTREPRISE

- Pêche, tri, transport, préparation pour la mise en marché
- Maintenance du matériel de pêche
- Commercialisation de l'entreprise
- Gestion de la pêche, des moyens matériels, de l'économie et de la comptabilité de l'entreprise
- Détermination de la stratégie de l'entreprise

### LA FORMATION EN MFR

Etablissement privé, associatif, en contrat avec l'Etat

#### OBJECTIFS ET CONTENUS DE LA FORMATION

#### COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES :

- \* Développer les compétences dans les activités de pêche à pied maritime
  - Situer les enjeux environnementaux, territoriaux et sociétaux de la pêche et s'adapter aux réglementations
  - Maîtriser et combiner savoirs et savoir-faire scientifiques et techniques pour comprendre les activités de pêche dans le milieu
  - Assurer la gestion technico-économique de l'entreprise
  - Organiser et mener sa pêche
  - Assurer la mise en marché et la valorisation des produits
- \* Assurer la responsabilité d'une entreprise de pêche à pied maritime

#### ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL ET TECHNIQUE : 65 heures

- Assurer la gestion technico-économique de l'entreprise
- Organiser et mener sa pêche
- Assurer la mise en marché et la valorisation des produits

#### ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL : 40 heures

- Situer les enjeux environnementaux, territoriaux et sociétaux de la pêche et s'adapter aux réglementations
- Maîtriser et combiner savoir et savoir-faire scientifiques et techniques pour comprendre les activités de pêche dans le milieu.

#### MODALITÉS PÉDAGOGIQUES <sup>(1)</sup>



Numéro siret : 786 390 211 000 13

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°52850105985 auprès de la préfecture de la région des Pays de la Loire. Cet enregistrement ne vaut pas agrément